

ENTRE : La commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, représentée par monsieur Christel COUSSEAU, Maire

ET :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Agissant en qualité d'utilisateur et/ou représentant de.....

dont le siège est situé à

Téléphone (indispensable) : Portable :

Adresse e-mail :

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle des fêtes, la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL met à disposition de l'utilisateur les locaux désignés ci-après :

	TARIF
<input type="checkbox"/> Salle n° 1 (côté sans scène).....	-----
<input type="checkbox"/> Salle n° 2 (côté avec scène).....	-----
<input type="checkbox"/> Salle n° 3 (salle complète).....	-----

Acompte réglé le :

Solde réglé le :

Chèque de caution déposé le :

TOTAL : _____

ACOMPTE : _____

SOLDE : _____

Pour l'organisation de :

Date : Heure de début : Heure de fin :

Cette manifestation regroupera personnes.

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement dont les 4 pages sont annexées à la présente convention.

Fait à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, le.....

Signature de l'utilisateur
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Maire ou son représentant,

UNE SEMAINE AVANT LA DATE DE LA MISE A DISPOSITION, VEUILLEZ CONTACTER LA MAIRIE AU 02.47.97.75.16 AFIN DE CONFIRMER QUE VOUS SEREZ PRESENT AU RENDEZ-VOUS POUR ETABLIR L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE, CONDITION INDISPENSABLE POUR LA REMISE DES CLEFS (Voir article 10)

PIECES A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A LA MAIRIE

- Convention remplie, datée et signée + chèque d'acompte de 30 % à la réservation
- Attestation d'assurance précisant le lieu et la date de la mise à disposition
- Pièce d'identité
- Chèque de caution
- Solde du paiement au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation